Au chevet de la démocratie locale…

La démocratie locale est désormais organisée de telle façon que plus aucune décision importante ne se prend maintenant au sein du conseil municipal que vous, Soiséennes et Soiséens, avez élu. La seule ébauche de débat de fond ces derniers mois s'est déroulée le 16 décembre dans le cadre du débat public sur le réseau de transport public du Grand Paris, mais pour que le maire finisse par déclarer en conclusion que ce sujet était en fait de la compétence de la communauté d'agglomération… Les séances de conseil municipal ne servent quasiment plus qu'à entériner des décisions d'ordres administratif ou technique pour lesquelles le déplacement de 33 élus n'apparaît pas franchement indispensable.

Par exemple, sur les 23 points à l'ordre du jour du conseil du 24 mars, un seul qui soit un peu significatif d'un réel choix politique, au sens noble du terme, celui de la cession de la maison sise 26 rue Blanche, qui est actuellement propriété communale. Le projet de délibération proposé au conseil municipal dit que *« l'ensemble avec la façade est harmonieux et fait partie du patrimoine architectural du centre ville »,* et que les projets de programme immobilier faits par des promoteurs ayant proposé d'acquérir la parcelle *« dénatureraient la place de Verdun et son mail bâti »*. L'harmonie architecturale de la place de Verdun, avec en son centre une fontaine aussi inesthétique qu'inutile, voilà un avis bien subjectif sur lequel il serait intéressant de recueillir l'avis des Soiséens… On nous dit après que la cession du bien pourrait être envisagée, mais que l'acquéreur devra réhabiliter le bâtiment pour en faire une maison d'habitat individuel. Une maison dont la contenance est de 287 m^2 ! On devine quel style de personne va acquérir cette maison en centre ville pour en faire sa résidence ! Pour notre groupe, vu la cruelle pénurie de logements à des prix abordables pour les catégories sociales modestes et intermédiaires, il aurait sûrement été plus judicieux de valoriser le patrimoine de la ville et de créer à cet endroit 4 ou 5 appartements à mettre en location, c'est pourquoi nous n'avons pas approuvé ce projet de cession.

Pour tout le reste, comme la construction du centre nautique en face du collège Schweitzer qui va bientôt être inauguré, il faut savoir que les élus de Soisy n'ont jamais eu à se prononcer sur le sujet (alors qu'ils ont déjà eu à se prononcer sur la construction du centre culturel et que celui-ci n'est pas prêt de sortir de terre…). Il n'est pas anormal que de gros équipements publics de cette nature soient décidés au niveau de la communauté d'agglomération. Ce qui est choquant c'est que les élus, ceux qui ont été élus directement par les citoyens, sont complètement écartés du processus de décision, et en particulier les représentants des minorités.

De même, la loi prévoit que les élus minoritaires puissent s'exprimer dans la presse municipale, mais il n'y a rien de tel par exemple dans le journal de la Cavam — dont le n° 22 vient d'être distribué dans nos boîtes à lettres —, alors que c'est là ~~c'est là~~ que se prennent les décisions qui impactent réellement notre vie quotidienne. Et il ne faut pas croire que la réforme territoriale voulue par Nicolas Sarkozy va résoudre le problème : elle va réduire le nombre d'élus mais en laissant le même nombre d'échelons politiques et administratifs, c'est-à-dire qu'elle va encore plus favoriser le cumul des mandats et la confusion des genres, situation largement dénoncée par tous les démocrates.

François Delcombre, Anne Mokry, Frank Morot-Sir, Laura Berot et Jean-Claude Gauvin, groupe Soisy pour Tous.